



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/733
S/17546

8 octobre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU
GOUVERNEMENT SUD-APRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Note verbale datée du 1er octobre 1985, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la République socialiste soviétique de
Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note en date du 15 août 1985, a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

Etant indéfectiblement attachée au principe de l'élimination rapide et définitive des vestiges du colonialisme et du racisme sous toutes leurs formes et manifestations, la RSS de Biélorussie condamne énergiquement le régime raciste sud-africain pour sa politique inhumaine, sa conduite à l'égard de l'écrasante majorité de la population africaine du pays et ses actes perfides d'agression, de terrorisme d'Etat et de déstabilisation contre des Etats souverains voisins.

La RSS de Biélorussie appuie les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies se rapportant à la lutte contre la politique d'apartheid suivie par le régime de Pretoria, politique incompatible avec les normes et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et d'autres instruments internationaux et qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et un crime contre l'humanité.

La RSS de Biélorussie se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 569 (1985), dans laquelle le Conseil condamne le système d'apartheid, les arrestations massives et les meurtres qui ont été commis en Afrique du Sud, demande la levée immédiate de l'état d'urgence instauré dans ce pays ainsi que la libération sans condition de tous les prisonniers politiques. Se conformant aux

décisions et recommandations susmentionnées de l'ONU et les appliquant dans leur intégralité, la RSS de Biélorussie n'a pas entretenu et n'entretient pas de relations avec l'Afrique du Sud, ni dans les domaines politique, économique, militaire ni dans aucun autre domaine.

La RSS de Biélorussie condamne la politique d'"engagement constructif" et de collaboration sur tous les plans avec le régime raciste de Pretoria que suivent les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés les plus proches, en enfreignant et en tournant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce qui encourage ainsi ce régime à durcir la répression et les poursuites contre les adversaires du racisme en Afrique du Sud, à accroître son agressivité à l'égard des Etats voisins et à bafouer ouvertement les résolutions et décisions de l'ONU. Appuyant les appels lancés par l'ONU pour que les puissances occidentales, et surtout les pays membres du bloc de l'OTAN et leurs sociétés transnationales, cessent immédiatement de collaborer avec le régime de Pretoria, en premier lieu dans les domaines militaire et nucléaire, la RSS de Biélorussie estime que l'ONU doit prendre des mesures plus efficaces pour donner effet concrètement à ses décisions relatives à la politique et aux pratiques d'apartheid en Afrique du Sud.

La RSS de Biélorussie souscrit sans réserve à la demande des Etats africains et à l'appel de l'Assemblée générale tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte contre l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La RSS de Biélorussie souhaiterait qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est célébré cette année, la communauté internationale tout entière prenne des mesures décisives en vue de l'élimination complète et définitive des foyers de colonialisme, de racisme et d'apartheid.

La RSS de Biélorussie réaffirme sa solidarité avec les mouvements de libération nationale d'Afrique australe qui mènent une lutte juste et légitime et leur apporte son plein appui.

La Mission permanente de la RSS de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que le texte de la présente note soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.
